

BUDGET PARTICIPATIF



QUARTIERS DURABLES CITOYENS

Jury exceptionnel d'attribution des Quartiers Durables Citoyens du 15 octobre 2020

Sommaire

1/ Synthèse des demandes de subsides et des montants octroyés 3

2/ Principes d'attribution 3

3/ Analyse des projets 5

Quartier Durable Citoyen L'oasis du centre 6

Quartier Durable Citoyen Comité d'habitants Midi/ South/ Zuid 7

Quartier Durable Citoyen Les Griottes 9

Quartier Durable Citoyen Duchesse des 4 vents 13

Quartier Durable Citoyen Comité Bienfaiteurs - Weldoeners 15

Quartier Durable Citoyen CityZen 17

Quartier Durable Citoyen Vert-Dure 20

Quartier Durable Citoyen Messidor 23

4/ Retour des quartiers suite à leur participation au Jury 24

Composition du Jury

Membres effectifs :	
Fabrice LESCEU	Bruxelles Environnement
Mostapha MESNAOUI	QDC l'Arbre qui pleure
Thérèse SOBIESKI	QDC Demain Roodebeek
Marie-Gabrielle TYTGAT	QDC Demain Roodebeek
Magalie MOURLON	QDC Kalvoet Bourdon
Frédéric VIGNAUX	QDC BLED
Catherine MARECHAL	Membre équipe d'accompagnement
Animateurs :	
Lucia ABOUTAOUIFIK	Membre équipe d'accompagnement
Carol CLARA	Membre équipe d'accompagnement
Observateur :	
Sarah Flament	Cabinet du Ministre de l'Environnement, Alain Maron

Le Jury s'est déroulé le 15 octobre 2020 de 17h30 à 21h30. Au vu de la situation sanitaire, le Jury s'est déroulé sous une formule hybride : une partie des membres s'est retrouvée en présentiel, dans les locaux de Bruxelles Environnement, une autre partie des membres a rejoint le Jury en ligne, via l'application Zoom.

Liste des Quartiers ayant fait une demande de subside et dont les projets ont été évalués lors du Jury.

Nom du Quartier Durable Citoyen	Commune
Comité Bienfaiteurs - Weldoeners	Schaerbeek
CityZen	Evere
Comité d'habitants Midi/ South/ Zuid	Saint-Gilles
Jardin des 4 vents / Vierwindentuin	Molenbeek-Saint- Jean
Le Vert-Dure	Saint-Gilles
Les Griottes de Noordkrieken	Uccle
L'oasis du centre	Woluwe-Saint-Pierre
Rêvons Messidor	Forest

Modalités en ce qui concerne les prises de décision

Les demandes de subsides ont été lues et analysées par l'ensemble des membres du Jury sur base des critères et priorités établis dans le règlement du Budget Participatif des Quartiers Durables Citoyens. Quelques jours avant le Jury, les membres ont transmis, à l'aide d'un questionnaire en ligne, leurs analyses qui ont permis à la coordination d'ébaucher des pistes de propositions de décisions à débattre lors du Jury.

Pour plus d'info sur les rôles du Jury voir [le compte rendu de l'Assemblée extraordinaire des QDC de juin 2020](#)

Chaque décision a été prise après l'échange de points de vue et arguments de chacun. Le Jury avait le choix entre trois décisions :

- **Le projet est accepté:** le projet est accepté avec la possibilité d'attirer l'attention sur quelques aspects utiles, mais qui ne conditionnent pas l'octroi des subsides.
- **Le projet est accepté sous condition(s) :** Ne remet pas en question l'ensemble du projet mais uniquement un ou plusieurs point(s) précis. Dans ce cas-ci les conditions :
 - Peuvent être levées moyennant une reformulation du projet dans les deux semaines suivant le Jury, avec l'appui du coach et de BE.
 - Doivent être motivées et précises.
- **Le projet ne peut être accepté :** Le projet ne peut être accepté et ne peut pas prétendre aux subsides pour cette phase. Le Quartier est invité à reformuler son projet en vue de le soumettre, s'il le souhaite, lors d'un prochain Budget Participatif.

Toutes les décisions sont en tous les cas dûment motivées par le Jury

Rappel des procédures d'engagement des budgets pour les quartiers :

- Une subvention se traduit toujours par un **arrêté ministériel** délivré par le ministre de Tutelle (Alain Maron).
- Au niveau de Bruxelles Environnement, tout arrêté est accompagné d'une **convention** qui précise certaines dispositions : nature, étendue, points d'attention, durée, postes de dépenses éligibles...
- Le subside n'est formellement octroyé qu'après :
 - Avis de l'Inspecteur des Finances (pour les montants de plus de 3100 euros)
 - Accord du ministre du Budget (le cas échéant)
 - Approbation formelle par le Ministre
 - Engagement au budget de Bruxelles-Environnement.

1/ Synthèse des demandes de subsides et des montants octroyés et résumés des projets

Voir document Excel en annexe : « Annexe_PV_Jury_15102020 »

2/ Principes d'attribution

Cette année 2020 a été riche en idées ! Beaucoup de projets ont été imaginés au sein des quartiers et donc un nombre important de demandes de subsides a été introduit. Le montant total des demandes est de **100.687,68 €**. Néanmoins, l'enveloppe mise à disposition par Bruxelles Environnement est limitée à **85.000,00 €**. Suite à l'analyse des projets selon les critères d'attribution, mais aussi afin de permettre à un maximum de projets d'être financés, certains postes budgétaires ont donc été revus à la baisse.

Pour prendre des décisions justes et cohérentes concernant l'attribution des subsides, certains principes ont été appliqués tout au long de l'analyse des dossiers et au moment de l'attribution. Ceux-ci sont issus des réflexions et débats qui ont eu lieu lors des précédents conseils du Budget Participatif et notamment celui de l'an dernier.

Ci-dessous une synthèse de ces éléments concernant différents aspects :

Bénévolat :

- Quartiers Durables Citoyens est un appel à projets citoyen où des personnes s'engagent pour le bien commun de leur quartier bénévolement, sans aucune rémunération ;
- La rémunération ou le défraiement doit se limiter au recours à une personne pour des compétences spécifiques, tout en pensant à la mise en capacité du groupe ;
- Les défraiements ne pérennisent pas l'engagement. Que se passe-t-il après le subside ?
- Les défraiements peuvent être sources de tensions dues éventuellement à un manque de clarté/transparence sur la manière dont ils sont utilisés en fonction des tâches réalisées.

Frais de Promotion, communication :

- Le ratio des frais de communication doit être cohérent avec l'ampleur du projet ;
- Il faut anticiper la question de la pérennité dans les missions de communication : qui sera en charge de la communication à la fin du subside ? Quelles sont les pistes envisageables ? ;
- Il faut privilégier les investissements long terme, les matériaux durables et non uniquement les projets de communication ponctuels ;
- Il faut privilégier la mise en capacité du groupe.

Frais de Catering :

Le Jury invite les quartiers dans la mesure du possible à privilégier la récupération alimentaire via des épiceries, commerces de quartiers, marchés, fonds de frigo !

Achats au bénéfice de particuliers :

Les achats au bénéfice de particuliers ne sont pas acceptés. Ces achats ne peuvent servir qu'à des projets d'aménagement collectifs ou s'intégrant dans une perspective environnementales plus large au bénéfice du quartier. En d'autres termes, des achats finançant des aménagements de particuliers ne pourront être envisagés que si les objectifs environnementaux pour le quartier sont clairement expliqués.

Formations :

Beaucoup de formations sont données par Bruxelles Environnement notamment dans le cadre d'Inspirons le quartier mais également par d'autres ASBL sur toute la Région de Bruxelles Capitale à l'attention des collectifs citoyens. Avant de financer de nouvelles formations, il est nécessaire de s'assurer que l'offre de service demandée ne soit pas déjà existante. Pour tout type de formation à destination des groupes citoyens, il est vivement conseillé de former un noyau de personnes pouvant ensuite transmettre à d'autres la formation reçue, ceci afin de garantir au plus grand nombre de personne de bénéficier des formations, mais aussi dans un souci de pérennité et de transmission. En outre, les formations doivent être ouvertes à toute personne désirant y participer ainsi qu'à d'autres Quartiers Durables Citoyens. Une communication ad hoc devra être prévue (événement Facebook, relai vers la newsletter Inspirons le quartier...)

Investissement pour des aménagements dans l'espace public :

Des aménagements en voirie et dans l'espace public qui ne relèvent pas de la responsabilité d'un collectif de citoyens, ne peuvent pas être financés dans le cadre du financement Quartier Durable. Si un budget est demandé pour ce type d'aménagement il doit avoir un lien direct avec des enjeux environnementaux, et un partenariat doit avoir été construit en amont avec le propriétaire et/ou gestionnaire de l'espace public concerné. Le Jury estime que ce type de projets soulève un certain nombre de questionnements qui mériteraient d'être creusés avec les pouvoirs publics qui ont pour compétence l'aménagement de ces espaces (responsabilité de l'entretien et de la gestion, capacité techniques, assurance, etc.). Et tout état de cause, Bruxelles Environnement ne peut suppléer une autre administration dans son domaine de compétence, et dans une ampleur d'investissement financier que ne peut permettre l'enveloppe du budget participatif.

Achats d'équipement tels que chaises, bancs, tonnelles

Des solutions existent pour se procurer des équipements gratuitement ou à moindre frais. Le Jury invite les quartiers à creuser d'autres pistes que de l'achat de tonnelles neuves par exemple :

- mettre en place des partenariats solides avec la commune pour une mise à dispositions gratuite ;
- louer à bas prix sur usitoo.be ;
- emprunter ces équipements à d'autres initiatives durables du quartier ou à d'autres quartiers durables et utiliser des moyens de transports durables type Urbike pour le transport de ces équipements d'un quartier à l'autre lorsque c'est possible ;
- acheter en seconde main si le groupe dispose d'un lieu de stockage. Dans ce cas-ci le Jury propose un montant maximum de 300 € pour des tables/ bancs et de 300 € pour des tonnelles.

3/ Analyse des projets

Remarques générales :

Le Jury encourage l'ensemble des quartiers à privilégier la récupération, l'achat de deuxième main. Avant de faire un achat, il est important de se poser quelques questions :

- De quoi ai-je besoin ?
- Est-ce possible d'emprunter, louer ces équipements / matériel ?
- Si pas, puis-je trouver ce dont j'ai besoin en deuxième main ou via des plateformes de récupération ou d'échange ?
- Si contraint d'acheter du neuf, le Jury recommande fortement de privilégier les entreprises locales, durables ou d'économie sociale et solidaire.

En ce sens, le Jury invite tous les quartiers à consulter et faire vivre la [plateforme d'échange](#) en ligne sur le site web d'Inspirons le Quartier.

Pour rappel : tout équipement financé dans le cadre d'un projet Quartier Durable Citoyen appartient à Bruxelles Environnement. En cas d'arrêt d'un projet, tout le matériel peut être récupéré par Bruxelles Environnement et remis à disposition d'un autre Quartier Durable Citoyen.

Quartier Durable Citoyen L'oasis du centre

Projet 1 / Roseraie

Le Jury salue la volonté de créer une dynamique de quartier qui repose sur l'appropriation d'espaces publics avec des projets environnementaux. Le projet est cohérent, mais de par sa complexité et ses objectifs, il mérite un partenariat plus fort avec la commune.

Comme explicité dans la section 2 de ce document (principes d'attribution), les projets d'aménagement récréatif, en particulier dans un parc communal, demandent un soin particulier et des échanges importants avec la commune. Sur le principe, Bruxelles Environnement ne peut financer des aménagements habituellement installés dans des parcs publics et se substituer au propriétaire en prenant son rôle. Au vu de ces remarques certains postes budgétaires ont été revus par le Jury.

Conseils/remarques :

- renforcer le partenariat avec la commune,
- se limiter à l'aménagement des espaces verts et aux activités de communication et redéfinir les contours du partenariat avec la commune sur le volet aménagement, mais également avec d'autres acteurs du quartier comme l'Institut Don Bosco, qui pourrait apporter une grande valeur ajoutée au projet étant donné que cet institut a une volonté d'ouverture sur le quartier ;
- concernant les plantations, prendre contact avec Natagora pour être conseillé sur le choix d'essences autochtones, dans un souci de préservation de la biodiversité ;
- concernant la communication : prêter attention au format/ support (images, traduction dans différentes langues...) des invitations à participer pour qu'elles soient le plus inclusive possible. Le coach peut aider le groupe dans cette réflexion (donner des pistes et des exemples créatifs).

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Achat de matériel :

- Les budgets pour les aménagements ne sont pas acceptés : des aménagements en voirie et dans l'espace public qui ne relèvent pas de la responsabilité d'un collectif de citoyens, ne peuvent être financés dans le cadre de Quartier Durable (voir section 2 principes d'attribution). Néanmoins, le Jury tient à rappeler qu'il existe un appel à projet de Bruxelles Environnement qui s'adresse aux communes et aux CPAS, ayant pour but le soutien des communes à la mise en place de projets sociaux en lien avec les habitants et invite le groupe à en discuter avec la commune afin de trouver des synergies dans ce cadre.
- Le Jury est conscient des difficultés de coordination que le groupe porteur pourrait rencontrer pour la mise en place d'un projet en collaboration avec la commune et invite le groupe à travailler ce volet à l'aide du coach.

Les suivantes révisions budgétaires vont dans ce sens : 1 grande table de pique-nique (-3204,00€) et 5 bancs : (-3230,00€) : un budget totale de 600 € est accordé pour l'achat de bancs et tables de pique-nique (voir section 2 principes d'attribution)

Rétribution de tiers :

- Le poste de coordination à destination des Saprophytes n'est pas revu à la baisse. Les membres du Jury estiment que, dans le cadre d'ateliers de co-construction avec les habitants, intégrer les concepteurs est une réelle plus-value pour la mobilisation, l'ouverture

au quartier et l'appropriation des aménagements. Par ailleurs si un partenariat avec l'école est mis en place, le groupe peut réattribuer cette somme à la coordination du projet.

Frais de promotion :

Le projet ayant lieu dans l'espace public, il est important de développer des éléments de communication forts avec une réelle approche pédagogique. Le Jury estime qu'il est primordial que les aménagements mais également la démarche puisse être présentés et expliqués aux habitants et usagers en vue d'une meilleure appropriation des installations. En ce sens, les postes de communication (prévus à cet effet) ont été revus à la hausse. *A contrario*, certains postes de communication et promotion ont été revus à la baisse suivant la règle appliquée à l'ensemble des dossiers analysés (voir section 2 « principes d'attribution »).

- Flyers / affiches : (-500 €) - Privilégier les contacts directs, la communication via des acteurs relais (commerçants, commune, associations locales, etc.)
- 2 Grands Panneaux de communication : (+ 200€)
- 10 petits panneaux de communication : (+ 250€)
- Signalétique extérieur : (+250€)

Frais administratifs :

Le Jury invite le collectif à financer les achats liés aux aménagements des espaces verts, et accorde à cet effet les montants équivalent aux postes initialement pris en charge par la commune. Le Jury invite en outre le groupe à renforcer le partenariat avec la commune sur le volet aménagement.

- Plantes mellifères et aromatiques : (+600€)
- Prairie fleurie (+150€)
- Petits fruitiers (+200€)
- Terre végétale (+200€)
- 2 collecteurs d'eau (+1000)
- 1 boîte à livre (+450€)

Budget demandé : 12378,00 €

Budget alloué : 8744,00

Total du subside demandé pour l'ensemble des projets : 12378,00 €

*Total du subside octroyé par le Jury : **8744,00 €***

Quartier Durable Citoyen Comité d'habitants Midi/ South/ Zuid

Les projets et réflexions en cours semblent être au cœur des enjeux du quartier (qualité de l'air, verdurisation). La dynamique de groupe semble avoir bien évolué depuis la constitution du groupe. Des partenariats intéressants (Maison de jeunes, écoles...) sont en train de se mettre en place pour la dynamique et l'appropriation des projets par l'ensemble du quartier.

Projet 1 /Verger participatif

Le projet semble répondre à des besoins réels du quartier qui est fort dense et en manque d'espaces verts. Le Jury estime, qu'au vu des enjeux et de l'ambition du projet, le partenariat avec la commune devrait être renforcé. Certains postes budgétaires sont revus par le Jury en ce sens.

Conseils/remarques :

- Travailler plus étroitement avec la commune notamment à la mise en place d'une charte portant sur les aspects suivants : gestion long terme de l'espace, responsabilité, entretien du verger, etc. ;
- Se limiter à la gestion du verger en tant que collectif et tisser des relations plus solides avec la commune.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

- **Frais de promotion et communication** (- 150 € impression flyers) : certains postes de communication et promotions ont été revus à la baisse suivant la règle appliquée à l'ensemble des dossiers analysés (voir section 2 « principes d'attribution »).
- **Frais Administratifs** : Catering (- 100 €) : le Jury invite le groupe à privilégier la récupération alimentaire via des épiceries, commerces de quartiers, marchés, fonds de frigo ! (voir section 2 « principes d'attribution »).
- **Achats de matériel et fournitures** :
 - Table chaise et tonnelles (+ 200 €) : un budget totale de 600 € est accordé pour l'achat de bancs et tables de pique-nique (voir section 2 « principes d'attribution »).
 - Amendement - apport de terre (-1200€) : Le Jury invite le groupe à renforcer le partenariat et la collaboration avec la commune pour la prise en charge de ce poste budgétaire. Les aménagements proposés sont faits dans l'espace public et bénéficieront à long terme aux habitants, mais également à la commune (en charge de la gestion des aménagements dans l'espace public).

Rétribution de tiers et de sous-traitants

- Convention de volontariat pour étudiant TFE Gembloux (- 650 €). Ce poste ne peut pas être financé. Le Jury estime que le partenariat avec un étudiant est fort intéressant et pourrait apporter un échange donnant-donnant. Cependant, le Jury tient à mettre en avant que le travail en question rentre dans le cadre d'un TFE qui se fait normalement sur base d'un intérêt commun. En ce sens, le quartier offre à l'étudiant la possibilité d'avoir un cas d'étude concret, le groupe bénéficie de ses analyses. Le Jury invite le groupe à prendre contact avec l'Université de Gembloux ou une autre Université ayant un cursus d'étude pertinent, afin d'établir un partenariat. En parallèle, le Jury invite le groupe à penser à d'autre manière de le remercier : lui proposer de prendre part gratuitement aux formations organisées dans le cadre du projet Verger, lui offrir des fruits du verger, etc. Un membre du Jury (Quartier BLED) est prêt à offrir une formation en boulangerie au sein du four à pain du quartier durable BLED (Berchem Sainte Agathe) ;
- Étude des sols (- 450 €) : Le poste n'est pas financé étant donné que la demande sera prise en charge dans l'enveloppe expertise des Quartiers Durables Citoyens. Voir avec la coach pour l'organisation pratique ;
- Formation avec Urban Ecology (- 2000€) : seulement 6 des 10 ateliers de formation proposés seront pris en charge par le subsidé. Le Jury tient à souligner que la formation doit bénéficier tant aux usagers qu'aux habitants qu'aux services communaux. En ce sens, en lien avec la demande du Jury de consolider son partenariat avec la commune, il est demandé au groupe de voir avec la commune si elle pourrait prendre en charge financièrement le reste des formations.

Le Jury comprend bien l'intérêt du partenariat avec Urban Ecology, mais tient néanmoins à rappeler que beaucoup de formations sont proposées par Bruxelles Environnement

notamment dans le cadre d’Inspirons le quartier ou d’autres ASBL sur toute la Région de Bruxelles Capitale à l’attention des collectifs citoyens et invite le groupe à consulter l’offre existante (Réseau des potagers collectifs, cultivons la ville, association Velt, dans le cadre des jardins ouverts, etc.).

Budget demandé : 12 575,00 €

Budget alloué : 8 225,00€

Total du subside demandé pour l’ensemble des projets : 12 575,00

Total du subside octroyé par le Jury : 8 225,00€

Projet 2 /Pneuma – appel d’air

Au vu enjeux du quartier, le projet touche à une thématique importante. Cependant le Jury trouve que les objectifs finaux du projet ne sont pas suffisamment clairs et que la démarche pourrait être renforcée en proposant des actions concrètes dans le quartier au-delà de la sensibilisation.

Conseils/remarques :

Prendre contact et suivre les actions d’associations telles que le BRAL, [Filer café - café filtré](#), [Gracq](#), [ProVélo](#) (qui ont développé des outils de *monitoring* de la qualité de l’air) pour tisser des liens, prendre connaissance des données existantes avant d’entamer un travail dans le quartier.

Décision : Le projet ne peut être accepté

Le Jury encourage le quartier à poursuivre sa démarche et ses recherches sur la thématique en rejoignant notamment des réseaux qui travaillent à l’échelle régionale sur ces questions. Le projet, à ce stade, ne répond pas à l’ensemble des critères de sélection du budget participatif (notamment par rapport à sa pérennité, à la mise en place de partenariats solides, à l’ouverture et la mobilisation du quartier). Le Jury invite le groupe à d’abord prendre contact avec les associations citées précédemment pour tester des outils et méthodes mais également avec d’autres Quartiers Durables Citoyens tel que le Quartier Durable Chant d’oiseau qui a déjà travaillé sur la thématique. Suite à ces rencontres et à l’aide du coach, le groupe est invité à prendre le temps de construire une démarche qui allie sensibilisation et actions au sein du quartier et de revenir vers le Budget Participatif pour une demande de financement quand il aura clôturé le subside octroyé pour le projet de Verger.

Budget demandé : 469,00 €

Budget alloué : 0 €

Total du subside demandé pour l’ensemble des projets : 13 044€

Total du subside octroyé par le Jury : 8 225,00€

Quartier Durable Citoyen Les Griottes

Le groupe semble avoir initié une belle dynamique de quartier. Cependant, l’implication des habitants dans le portage des projets et les partenariats restent à renforcer.

Le Jury invite le groupe à veiller davantage à élargir les groupes qui portent les projets afin de ne pas solliciter les mêmes habitants sur tous les projets et de garantir la pérennité de ceux-ci. Le Jury invite également le groupe à davantage faire appel aux ressources existantes et à renforcer les partenariats (notamment avec la commune et les Quartiers Durables voisins, le centre culturel Het Huis, l’ASBL

Semences, etc.). Les projets dans leur ensemble semblent trop rythmés et le planning des activités trop chargé par rapport à la taille du groupe et son expérience. En ce sens les budgets des différents projets ont été revus et le groupe est invité à travailler en collaboration avec son coach pour l'établissement et l'adaptation des plannings des activités.

Projet 1/Savoir Faire

Le projet a de belles ambitions. La vocation pédagogique et la dynamique intergénérationnelle ont été particulièrement appréciées par le Jury. Cependant les moyens financiers demandés semblent disproportionnés face à l'ampleur du projet.

Conseils/remarques :

- Concernant la communication :
 - o le Jury invite le groupe à réaliser des affiches à une fréquence bimensuelle ou mensuelle, plutôt qu'à chaque activité. Cela permettra de communiquer conjointement sur l'ensemble des activités proposées et représentera également un gain en termes de temps et d'énergie pour la production et diffusion.
 - o Privilégier des moyens de communications locales (créer un partenariat avec la commune pour transmettre les informations du quartier dans le Wolvendal, tisser un lien avec les Comités de quartiers pour transmettre les informations des événements via le [journal des Comités de quartier d'Uccle- ACQU](#)) ;
- Envisager des partenariats avec les écoles pour les activités avec les enfants ;
- Renforcer le portage du projet par les habitants et favoriser l'implication active de ceux-ci dans l'aménagement du jardin (en organisant des chantiers collectifs pour le travail de défrichage du jardin par exemple).

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Condition(s) :

Le groupe doit veiller à approfondir la mise à disposition du terrain avec le propriétaire. À l'aide du coach le groupe est invité à construire une charte clarifiant les rôles de chacun, les responsabilités, l'accès au terrain, etc.

Certains postes budgétaires ont été revus :

Frais de promotions

- Impression flyers... (- 500 €) : certains postes de communication et promotions ont été revus à la baisse suivant la règle appliquée à l'ensemble des dossiers analysés (voir section 2 « principes d'attribution »). Le budget accordé doit couvrir l'ensemble de projets portés par le groupe (les 3 volets).
- Site Web (- 288,00 €) : le subside ne peut couvrir que les frais relatifs à la période de validité de la convention de subside (2 ans)

Frais Administratifs

- Introduction d'un permis d'urbanisme pour l'installation de la vitrine d'annonce (+ 300) : La communication extérieure est un élément important pour rendre visible les activités dans le quartier. L'idée d'une vitrine d'affichage est très appréciée. Cependant il semblerait que le groupe n'ait pas pris en compte les frais liés à l'introduction d'un permis d'urbanisme qui

pourrait s'avérer nécessaire pour son emplacement. Ce pour quoi le jury a revu ce budget à la hausse et propose une enveloppe de 300 € dédié à ceci.

- Kit enfants (- 200 €) : Le Jury estime que ce poste est fort important compte tenu des prix du marché. Il est possible d'avoir ce type d'équipements pour des prix plus raisonnables ([quelques pistes ici](#)). Entre autre le Jury encourage le quartier à privilégier la récupération ou l'achat d'équipement de deuxième main.
- Matériel ciné-débat: achat film (+ 255 €) : le groupe ne semble pas avoir pris en compte les frais liés au droit de diffusion (SABAM). Ce pour quoi le jury revoit ce budget à la hausse. Seule condition : tous les ciné-débats doivent être organisés dans des salles ouvertes à tout public ou dans l'espace public afin d'assurer la participation de tout le monde et garantir une ouverture des activités.
- Camera (- 480 €) : Ces frais ne sont pas éligibles. Le jury invite entre autres le groupe à démarrer leurs activités en concentrant leurs efforts sur le travail terrain, s'assurer de l'opérationnalisation de projets et de leur pérennité avant de mettre beaucoup d'efforts dans la communication.
- Matériel d'animation enfants : globalement les budget pour l'achat de matériel est trop important. Le jury invite le groupe a privilégier la deuxième main, le partage du matériel entre voisins, etc.
 - o papier, pinceaux (-100 €)
 - o pinceaux (-30 €)
 - o Marmite (-129 €) : privilégier seconde main, récup, prêt entre voisins
 - o Extracteur de jus (- 114,00 €) : prêt entre voisins, (Share voisins, hopleur, etc.) prêt via des maisons de quartier, etc.

Rétribution des tiers

- Formation et ateliers (- 1500 €) : Le budget demandé est trop important par rapport à la taille du groupe et aux potentiels bénéficiars. Le budget est donc revu à la baisse. Le jury tient néanmoins à rappeler que beaucoup de formations sont données par Bruxelles Environnement, Inspirons le quartier et d'autres ASBL sur toute la Région de Bruxelles Capitale à l'attention des collectifs citoyens. Si besoin de formation complémentaire, nous invitons le groupe à consulter l'offre existante ([Réseau des potagers collectifs](#), [cultiver en ville](#), la [Maison Verte et Bleu](#), [la ferme nos Pilifs](#), [le réseau des maitres maraichers](#), etc. (voir section 2 « principes d'attribution ») .
- Orateurs ciné- débat(- 300 €) : le jury invite le groupe à faire appel des expertises citoyennes : membres d'anciens quartiers durables qui pourrait venir partager leur connaissances sur des thématiques précises, membres de réseaux et collectifs de citoyens (voir avec le coach pour contacts), mais aussi de profiter des expertises présentes au sein de la commune (service développement durable p.ex.), ou au sein de toute autre ASBL qui a pour mission de diffuseur et promouvoir le développement durable.

Budget demandé : 9271,00 €

Budget alloué : 6.185,00 €

Projet 2/ Outillages

Le projet d'Outillothèque a fort plu au Jury . Il répond à des enjeux environnementaux et peut être une occasion de tisser des liens au sein du quartier et de mobiliser pour le potager pédagogique. Le projet a un beau potentiel et pourrait favoriser l'engagement et la

participation directe des voisins. Cependant, il semble que le groupe n'ait pas eu l'occasion de se pencher en profondeur sur les fondements de ce type de projet. Beaucoup de questions restent encore à étudier pour que le projet soit faisable : réels besoins des voisins en termes de matériel, lieux de stockage, accessibilité, gestion, renouvellement du stock, acquisition de nouveaux outils VS mise en commun d'outils peu utilisés par les participants, etc. Le Jury a donc revu certains postes budgétaires et invite le groupe à travailler davantage les projets pour les renforcer, en commençant à petite échelle par des outils liés au jardinage.

Conseils/remarques :

L'objectif étant de rentrer dans une dynamique d'économie circulaire et de zéro déchet, le Jury invite le groupe à avoir recours aux dons dans le quartier et à l'achat de seconde main etc.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

A l'aide du coach, le groupe est invité à mettre en place une charte d'utilisation/ prêt qui inclut : les conditions de prêt, la responsabilité de chacun, les cotisations éventuelles (prendre en compte les frais de réparation, etc.)

Frais de promotions : Impression flyers... (- 100 €) : le budget demandé pour les frais de communication est globalement disproportionné par rapport à l'ampleur du projet, à la taille du groupe ainsi qu'au périmètre du quartier. Celui-ci a été supprimé. Le budget de communication accordé dans le projet Savoir-Faire permet de couvrir l'ensemble des projets portés par le groupe. (voir conseils et remarques relatifs aux frais de communication dans la section décidée au projet Savoir-Faire).

Achat matériel :

- Bricolage au jardin: Outils de base pour bricolage (- 800 €)
Le principe d'une Outilothèques est de mutualiser des outils que les personnes n'utilisent pas ou peu chez eux. Le jury vous invite à faire une bourse aux dons pour créer votre stock d'outils en valorisant de cette manière le emploi et la récupération. Entre autre, au vu de la taille du groupe, il est recommandé de tester le projet à la petite échelle pour ensuite voir s'il pourrait prendre de l'ampleur. Dans ce sens, l'abonnement à l'ASBL Tournevie est une bonne idée et pourrait compenser le manque de certains outils qui ne serait pas financé dans le cadre du projet. Un budget est accordé pour des outils spécifiques que peu de personnes possèdent chez eux tel que : grelinette, presse motte, etc.

Budget demandé : 4005,00 €

Budget alloué : 3.105,00 €

Projet 3 / Graines, Semences et Plantes

Le Jury salue la volonté de travailler sur l'échange de plantes et de semences. Cependant le budget demandé est trop élevé sachant que la grande partie des postes ne sont pas des dépenses d'investissement. Ainsi, certains postes budgétaires ont été revus ou supprimés.

Conseils/remarques :

- Se mettre en contact avec une série d'acteurs qui travaillent sur la distribution de semences : ASBL semences, grainothèque d'Uccle, Het Huis, les cercles horticoles, bourse aux semences de Bruxelles Environnement ;

- Pour les achats groupés : consulter le site web et la page Facebook de l'ASBL Natagora ([section bourses à plantes](#)).

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Frais de promotions

- Impression flyers (- 100 €) : le budget demandé pour les frais de communication est globalement disproportionné par rapport à l'ampleur du projet, à la taille du groupe ainsi qu'au périmètre de quartier. Celui-ci a été supprimé. Le budget de communication accordé dans le projet Savoir-Faire vise à couvrir l'ensemble des projets portés par le groupe. (voir conseil et remarques relatives au frais de communication dans la section décidée au projet Savoir-Faire).

Frais Administratif :

- Apéro durable lors de la bourse aux graines (- 160 €) : voir section 2 « Principes d'attributions ». Le budget Apéro accordé dans le projet Savoir-Faire vise à couvrir l'ensemble des projets portés par le groupe.
- Location matériel audiovisuel la bourse (-200 euros) : le budget a été réduit au vu des conseils du jury quant à la charge d'activités qui ne semble pas toujours réaliste au vu du planning.
- Achats groupés (- 230 €). Les achats au bénéfice de particuliers ne sont pas acceptés. Ces achats ne peuvent servir qu'à des projets d'aménagement collectifs ou s'intégrant dans une perspective environnementale plus large au bénéfice du quartier (voir section 2 « principes d'attribution »).

Achat de matériel :

- Bancs, chaises, tonnelles (+100) : un budget total de maximum 600 € est accordé pour l'achat de bancs et tables de pique-nique de seconde-main (voir section 2 « principes d'attribution »).

Rétributions tiers :

- Intervenant ciné-débat (- 400 €) : Voir remarques Intervenant ciné-débat dans la section relative au projet Savoir -Faire.

Budget demandé : 1590,00 €

Budget alloué : 600,00 €

Total du subside demandé pour l'ensemble des projets : 14.866,00 €

Total du subside octroyé par le Jury : 9.890,00 €

Quartier Durable Citoyen Duchesse des 4 vents

Le Jury salue la dynamique collective créée avec l'ouverture du jardin. Le Jury apprécie également la volonté et les efforts d'inclusion du groupe vis-à-vis des habitants du quartier, ainsi que l'approche intergénérationnelle.

Projet 1 / Jardin des 4 vents

Le projet est pertinent et répond tant à des enjeux du quartier qu'à des enjeux environnementaux. Le Jury soulève cependant certaines questions quant à la pérennité du projet et invite le groupe à

procéder par étape. Le Jury estime que le projet et les activités proposées, dans leur ensemble semblent trop rythmés et que le planning des activités est fort chargé au vu de la taille du groupe et de son expérience dans ce type de projet. Le groupe est invité à focaliser l'attention sur un nombre plus restreint d'activités pour démarrer.

Conseils/remarques :

- Retravailler la convention avec la commune afin qu'elle soit plus explicite (répartition des responsabilités, fonctionnement entre le collectif et la commune, gestion de la fin de la convention, etc.) ;
- A l'aide du coach, prévoir un plan d'aménagement pour organiser les différentes implantations sur le terrain et éviter de surcharger le jardin (réfléchir à l'aménagement de manière cohérente) ;
- Pour l'achat de bacs pour le potager : étant donné qu'il s'agit d'une dépense importante pour le projet, le Jury invite le groupe à mettre en place une collaboration avec des entreprises d'économie sociale en vue de créer des bacs adaptés au projet (voir [Groot Eiland](#), école du Bois, Wood in Molenbeek...). Par ailleurs, le Jury invite le groupe à réfléchir à la possibilité de construire quelques bacs adaptés aux personnes à mobilité réduite ou personnes âgées (bacs rehaussés par exemple)
- Travaux pour canalisation d'eau : le groupe est invité à vérifier si d'autres solutions plus durables sont possibles pour l'arrosage des plantations comme l'installation de citernes et gouttières notamment en utilisant les bâtiments alentours, la serre, la pergola etc. avec une connexion à des citernes de récupération d'eaux de pluie.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s) :

Achats de matériel et fournitures :

- Graines potagères (- 100 €), graines de fleurs (- 25 €) :
Globalement, pour toutes les lignes qui concernent l'achat de graines et plantes, le Jury invite le groupe à renforcer des collaborations avec des grainothèques, des cercles horticoles, le réseau des semenciers, mais également à participer à la bourse aux semences organisée chaque année au sein de Bruxelles Environnement.
- Tables et bancs (-368,00€) : un budget total de maximum 600 € est accordé pour l'achat de bancs et tables de pique-nique (voir section 2 « principes d'attribution »).
- Compostière (+ € 1268) Le projet de compost fait partie des priorités et s'intègre pleinement dans le projet de potager. Le budget proposé ne semble pas suffisant pour réaliser un compost de qualité avec des matériaux résistants sur le long terme. Après évaluation des prix du marché et des projets de compost ayant déjà été subsidiés, le Jury revoit ce budget à la hausse.
- Four à pain (- 1517,00 €) : le projet semble trop ambitieux au vu des ressources humaines disponibles. Le Jury invite le groupe à travailler par phases et à d'abord concentrer les énergies sur les autres activités (installation bac potager, compost, pergola, activités divers). Le Jury invite le groupe à prendre le temps d'approfondir le projet, grâce aux pistes suivantes : prendre contact avec [le réseau des fours à pain](#) pour des conseils, informations et formations afin d'avancer dans la réflexion sur la mise en place d'un projet four à pain dans le futur, mais aussi de rendre visite aux Quartiers Durables Citoyens ayant des fours à pain ([Bled-Fourmidable](#), Wiels- [Du pain et des liens](#), [Ecollecto](#)).

Rémunération de Tiers et sous-traitant :

- Analyse des sols (-150€) : Ce poste a déjà été pris en charge par le budget expertise d’Inspirons le quartier.

Budget demandé : 14 887,00 €

Budget alloué : 13 995,00 €

Total du subside demandé pour l’ensemble des projets, après vérification : 14 887,00 €

*Total du subside octroyé par le Jury : **13 995,00 €***

Quartier Durable Citoyen Comité Bienfaiteurs - Weldoeners

Le Jury perçoit, à la lecture du dossier, un grand enthousiasme et une conscience des enjeux du quartier. La dynamique de quartier semble participative et inclusive et les projets cohérents entre eux.

Conseils/remarques généraux :

- Créer du lien et renforcer les partenariats avec des structures et ASBL existantes (écoles, commerces, épicerie...);
- A l’aide du coach, travailler des méthodes de communication et mobilisation créatives qui pourraient renforcer le travail initié par le groupe ;
- Chercher à développer des partenariats avec des acteurs économiques du quartier tels que : Farm, Bees Coop, etc. ;
- Les budgets pour l’achat d’outils (visseuses, marteaux, etc.) demandés dans plusieurs projets ont soulevé des questionnements au sein du Jury tant sur le choix des achats que sur la possibilité de passer par des choix alternatifs. Ces postes budgétaires n’ont pas été revus à la baisse, mais le Jury invite le groupe à mettre en place une bourse aux dons afin de collecter une partie des outils et de pouvoir financer ceux qui n’auront pu être trouvés au sein du quartier. Le groupe est également invité à creuser les pistes suivantes : brocante pour petit outillage manuel, freecycle, groupes Facebook (Bruxelles à recup, BXL à donner, etc.).

Projet 1 / Compostage de quartier

Le projet est cohérent et répond à une demande du quartier. Les moyens demandés pour la mise en place de ce projet semblent néanmoins un peu surestimés mais se justifie entre autre par l’obligation de devoir mettre des clôtures de protection.

Conseils/remarques :

- En comparaison aux autres quartiers qui ont fait une demande de financement pour une clôture, le budget est plus important notamment à cause du choix des matériaux et du recours à un tiers pour l’installation. Il est vivement conseillé au groupe de pouvoir assister le prestataire dans la réalisation de la mise en place de la clôture, afin de se former à ce type de chantier et pouvoir le reproduire si besoin. Cette activité pourrait être une bonne occasion pour organiser un chantier collectif et impliquer les voisins dans l’activité. Pour ce chantier, le QDC est invité à utiliser dans la mesure du possible des matériaux de seconde main ou durable;
- Creuser la possibilité de mettre en place des panneaux signalétiques et pédagogiques pour permettre aux voisins de comprendre le fonctionnement du compost.

Décision : Le projet est accepté

Budget demandé : 4302,19 €

Budget alloué : 4302,00 €

Projet 2 / Verdurisation de la place des Bienfaiteurs et des rues avoisinantes

Le projet est cohérent et remplit l'ensemble des critères de sélection. Il s'intègre dans une réflexion sur les enjeux du quartier.

Conseils/remarques :

- Dans ce type de projet, le respect des installations dans l'espace public est un vrai défi. C'est pourquoi le Jury invite le groupe à impliquer les voisins plus activement dans ce volet (via un système de parrainage/ adoption de bacs pour désigner des responsables / ambassadeurs par installation afin de veiller sur les lieux aménagés), à communiquer largement en impliquant l'ensemble des acteurs du quartier notamment les commerçants ;
- Mettre en place un fond de roulement pour l'achat des plans endommagés et assurer la pérennité du projet ;
- Identifier des espèces indigènes vivaces plus résistantes et adaptées (consulter les ressources existantes sur le site de [Bruxelles Environnement](#)) ;

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Achat de matériel et fournitures

- Balconnières (- 100 €) : Le prix des balconnières est élevé compte tenu du prix du marché et de la possibilité de passer par des matériaux de récupération / seconde main. Le Jury se base sur le prix du devis remis : 7*50€ = 350€ et invite le groupe à creuser la question de la durabilité des achats et le réemploi des matériaux.

Budget demandé : 3833,15 (après rectification de l'erreur de 100€)

Budget alloué : 3733,00 €

Projet 3 / Stand Good Food

Les membres du Jury apprécient cette volonté du groupe de se former et de former à son tour d'autres habitants !

Conseils/remarques :

Capitaliser les contenus des formations via des fiches à publier sur les réseaux sociaux ou via le site web du quartier. Cela permettrait de partager le contenu avec d'autres habitants plus facilement.

Décision : Le projet est accepté

Budget demandé : 847,11 €

Budget alloué : 847,00 €

Projet 4 / Recyclage et création de nichoirs et hôtels à insecte

Le projet est cohérent, il répond à des préoccupations de préservation de la biodiversité. Néanmoins,

certaines postes ne semblent pas indispensables au bon déroulement du projet. En ce sens le budget a légèrement été revu à la baisse.

Conseils/remarques :

- Mieux travailler les liens entre le projet verdurisation et ce projet (notamment à travers l'identification des espèces à planter afin qu'elles soient propices aux moineaux p.ex.) ;
- prêter attention lors de la récupération du bois qu'il s'agisse bien de bois non traité (consulter les fiches techniques [Bâti et biodiversité](#)). Il est possible de demander des conseils à des personnes expertes dans le domaine comme au [WIM \(Wood in Molenbeek\)](#) espace spécialisé dans la revalorisation des déchets bois en milieu urbain ;
- renforcer les partenariats dans le quartier : avec [CITECO](#) (pour le bois) par exemple ou tisser du lien avec les écoles du quartier ;
- privilégier les achats en deuxième main, la récupération ou la location de matériel (outils, tonnelles, etc.)

Décision : **Le projet est accepté sous condition(s)**

Achat de matériel et fournitures - Tonnelles (- 79,00 €): un budget total de maximum 300 € est accordé pour ce type d'achat (voir section 2 « principes d'attribution »).

Budget demandé : 994,23 €

Budget alloué : 915,00€

Total du subside demandé pour l'ensemble des projets : 9 976,68 € (après rectification de l'erreur de 100€)

Total du subside octroyé par le Jury : 9 797,00€

Quartier Durable Citoyen CityZen

A la lecture, le Jury perçoit une bonne dynamique de quartier et félicite le travail accompli jusqu'à présent ainsi que les partenariats qui ont été tissés dans le quartier. Les nombreuses activités organisées par le groupe semblent porter une attention particulière à l'inclusion de public varié (guinguette de la boutique solidaire, journée sans voiture, marchés de Noël, etc.).

Projet 1 / Embellissement des espaces publics

Le projet est cohérent, il répond à un besoin de valorisation des espaces publics du quartier.

Conseils/remarques :

- S'assurer que les habitants puissent participer à la plantation afin de favoriser leur implication, créer une occasion de partager un moment convivial ;
- Identifier des espèces indigènes vivaces plus résistantes et adaptées (consulter les ressources existantes sur le site de [Bruxelles Environnement](#)) ;
- Privilégier les plantations qui favorisent les insectes pollinisateurs, indigènes (abeilles sauvages, papillons...).

Décision : **Le projet est accepté sous condition(s)**

Frais Administratifs :

Écorce de bois (-495,00€) : le poste budgétaire semble trop important. Le Jury invite le groupe à demander à la commune de prendre en charge ce poste ou de tisser une collaboration avec la SISP ou les jardiniers en charge de la gestion du site. D'autre part, le Jury encourage fortement le groupe à envisager de mettre une partie du terrain en prairie fleurie ou fauche tardive. Cela valorisera la biodiversité en favorisant grandement l'attrait des insectes pollinisateurs du verger et contribuera ainsi à fournir de la nourriture aux abeilles des ruchers voisins. Pour l'achat de ces matériaux le Jury invite le groupe à privilégier des entreprises écoresponsables ([Copo](#), etc.).

Budget demandé : 4227,00 €

Budget alloué : 3 732,00€

Projet 2 Verger citoyen

Le projet est fort ambitieux et répond à de réels défis environnementaux. Le Jury salue la volonté d'impliquer les enfants dans le projet et d'avoir une approche pédagogique. Certains postes budgétaires semblent néanmoins trop importants.

Conseils/remarques :

- Opter pour des variétés anciennes de pommes et de poires qui sont plus résistantes aux maladies ;
- se former à la taille des arbres fruitiers pour avoir plus d'autonomie dans la gestion du verger sur le long terme.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Frais de matériel

- Pressoir (-720 €)
- Broyeur (- 899 €)
- Pasteurisateur (- 1770€)

Tous les postes budgétaires pour les gros équipements techniques liés à la transformation de fruits ne sont pas accordés dans le subside. Le Jury observe, non seulement que les fruits du verger ne seront pas mûrs avant quelques années, mais surtout que le groupe peut emprunter ces équipements à d'autres Quartiers Durables ou initiatives locales (voir QDC BLED - mise à dispositions d'un pressoir). Quand le verger aura atteint une maturité suffisante pour fournir une bonne quantité de fruits, s'il s'avère que l'emprunt du matériel nécessaire au pressage n'est pas suffisant et que l'achat de ces équipements est un besoin incontournable, alors le Quartier Durable sera invité à réintroduire une demande de subside au sein du Budget participatif, en s'inscrivant dans une logique de mutualisation avec d'autres dynamiques citoyennes similaires.

Budget demandé : 4688,00 € (*après rectification de l'erreur de 300€*)

Budget alloué : 1299€

Projet 3 / Récupération des eaux de pluie

Le Jury évalue positivement le projet et la volonté de créer une cohérence avec l'ensemble des projets portés par le groupe.

Conseils/remarques : /

Décision : Le projet est accepté

Budget demandé : 1078,40 €

Budget alloué : 1078,00 €

Projet 4 / Confipot

Le projet est cohérent dans son ensemble. Il pérennise une activité déjà en cours qui semble porter ses fruits. Bravo pour cette initiative !

Conseils/remarques : /

Décision : Le projet est accepté

Budget demandé : 434,00 €

Budget alloué : 434,00 €

Projet 5 / Doigts de soie

Le projet est intéressant et crée des occasions de rencontres intergénérationnelles. Cependant, les objectifs environnementaux du projet sont trop limités et sa pérennité dans le temps encore en réflexion. Le Jury invite le groupe à travailler davantage ces aspects et étendre la portée du projet.

Conseils/remarques :

- Intégrer la production de produits plus en lien avec l'environnement tel que : sacs réutilisables, sacs à pain, etc. Cela permettrait d'élargir la réflexion sur la réduction des déchets, le réemploi du textile et l'usage de matériel de seconde main etc. ;
- garantir l'ouverture des ateliers à toute personne ayant l'envie de rejoindre le projet, viser une mixité de genre ;
- pour mobiliser des personnes moins sensibles au jardinage ou à la couture, le Jury invite le groupe à proposer, en parallèle, des ateliers d'entretien et réparation de machines à coudre, outillage de jardin, matériel pour le projet verger, etc. ;
- de manière générale et pour tous les achats liés aux projets, privilégier dans la mesure du possible l'achat de matériel en seconde main.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Achats de matériel et fournitures :

- Fils (- 250 €) : le poste budgétaire semble trop important et n'anticipe pas la pérennité du projet. Nous invitons le groupe à chercher ces matériaux via de ventes de déstockage, ou des magasins de seconde main ([la poudrière](#), petits rien, magasin Oxfam, etc.), mais aussi à mettre un place un système permettant une participation financière des participants.

Budget demandé : 903,00 €

Budget alloué : 653,00€

Total du subside demandé pour l'ensemble des projets : 11 330,40€ (après rectification de + 300€)

Total du subside octroyé par le Jury : 7 196,00€

Quartier Durable Citoyen Vert-Dure

Le Jury salue la volonté de s'inscrire dans la continuité des activités collectives qui ont vu le jour dans le quartier (notamment à travers l'initiative Morichar en transition). Le groupe semble enthousiaste et les projets cohérents dans leur ensemble. Le Jury salue la diversité des partenariats mis en place. Néanmoins les membres du Jury portent à l'attention du groupe que le planning ne semble pas toujours réaliste au vu de la multitude de projets qui vont voir le jour en parallèle.

Projet 1 /Compost

Le projet répond à des besoins du quartier et reflète la motivation des porteurs de projets. Les moyens demandés pour la mise en place de ce projet ont été légèrement revus par le Jury.

Conseils/remarques :

- Identifier un espace de stockage pour les outils ;
- renforcer le portage du projet en mobilisant de nouvelles personnes au sein du groupe pilote ;
- privilégier la communication locale via des acteurs relais (commerces locaux, écoles, associations de quartier) ;
- pour la signalétique et les communications extérieures, le Jury invite le groupe à utiliser des supports solides tels que du forex plutôt que des affiches plastifiées, pour que les supports puissent rester aussi longtemps que possible dans l'espace public ;
- initier une collaboration avec la commune (notamment avec les jardiniers) pour la récupération du substrat sur le moyen et long terme (broyat).

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

- **Frais de promotion, publication, Internet : Affiches (- 60 €)** : le budget a été revu à la baisse suivant la règle appliquée à l'ensemble des dossiers analysés (voir section 2 « principes d'attribution »).
- **Frais Administratifs - Catering (- 50 €)** : le Jury invite le groupe à privilégier la récupération alimentaire via des épiceries, commerces de quartiers, marchés, fond de frigo !

Budget demandé, après vérification : 3191,00 €

Budget alloué : 3081,00€

Projet 2/ Good Food - Potager

Le projet est pertinent. Cependant certains éléments restent à éclaircir pour les membres du Jury : qui va profiter des moments de formations ? Comment seront mobilisés les participants ? Le projet a pour objectif de lancer une dynamique dans le quartier en vue d'un éventuel potager en pleine terre, mais ne semble pas anticiper sa pérennité au-delà du subside. Certains postes budgétaires sont revus par le jury.

Conseils/remarques :

- Renforcer le portage du projet en mobilisant de nouvelles personnes au sein du groupe pilote ;
- Ouvrir les moments de formations à tous les habitants, prévoir des moments de formations dans l'espace public afin de faciliter la participation de chacun ;
- Avant la réalisation des fiches, nous invitons le groupe à consulter les nombreuses ressources (guides de bonnes pratiques, fiches pédagogiques, etc.) disponibles sur le site de Bruxelles

Environnement, mais également des ASBL environnementales telles que [Natagora](#), [Réseau idée](#), etc. ;

- Partager le matériel pédagogique produit via les réseaux sociaux et le site internet du quartier, mais également via le site internet [Inspirons le quartier](#)

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Frais de promotion, publication, Internet : Impression de 100 affichettes (- 47 €) (voir section 2 « principes d'attribution »).

Frais Administratifs : Catering (- 200 €) (voir section 2 « principes d'attribution »).

Budget demandé : 1820,30 €

Budget alloué : 1574,00€

Projet 3 / Zéro déchet

Le projet répond à des préoccupations environnementale de réduction des déchets au quotidien. Néanmoins, le projet semble encore en réflexion/ construction. Le Jury invite le groupe à mieux travailler ce volet au sein du groupe pour définir un programme plus claire des actions à mettre en place.

Conseils/remarques :

- En cohérence avec les objectifs principaux du projet, le groupe est invité privilégier la récupération et la seconde main notamment pour les achats des bocaux et pour les livres (Petits Riens, Magasin Oxfam, Poudrière, brocantes, etc.) ;
- Mettre en place un système de caution sur les pots mis à disposition, afin de s'assurer qu'en cas de non-retour le groupe puisse refinancer l'achat de nouveaux pots ;
- Il est recommandé que le groupe tienne un registre des livres qui seront mis dans la bibliothèque du partenaire afin de s'assurer qu'ils ne disparaissent pas, ainsi que de rédiger une convention de mise à disposition des livres avec le partenaire.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Frais administratifs

- Pots en verre pour ateliers lactofermentation (- 45,40€) : Les achats au bénéfice de particuliers ne sont pas acceptés dans la demande de subside (voir section 2 « principes d'attribution »). En ce sens et compte tenu de la thématique des ateliers, le jury suggère d'inviter les participants à venir avec leurs pots ou d'organiser une récolte de ceux-ci auprès des voisins. Un petit budget est néanmoins accordé pour permettre d'avoir un stock de dépannage au cas où certains participants n'auraient pas leur pot.
- Catering (- 150 €) (voir section 2 « principes d'attribution »).
- Achat de matériel - Livres : le Jury encourage le groupe à se procurer des ouvrages en seconde main.

Budget demandé : 1485,10 €

Budget alloué : 1290,00€

Projet 4 / Biodiversité

Le projet s'inscrit dans une belle démarche de sensibilisation. Le Jury tient néanmoins à signaler que certains postes budgétaires demandés sont parfois disproportionnés par rapport au projet et à ces objectifs principaux.

Conseils/remarques :

- A terme, mobiliser et inclure aux activités proposées dans le cadre de ce projet, d'autres habitants du quartier au-delà du groupe mais également des partenaires plus institutionnels ;
- travailler plus étroitement en collaboration avec la commune et les antennes de quartier pour le relais de l'information ;
- Élargir le périmètre du quartier aux habitants de la place Loix et aux alentours de cette place. Certaines activités ayant lieu sur la place, le jury estime qu'il serait important d'inclure ces habitants qui seront directement concernés par les activités ;
- concernant la communication, le Jury invite le groupe à réaliser des affiches à une fréquence bimensuelle ou mensuelle, plutôt qu'à chaque activité. Cela permettra de communiquer conjointement sur l'ensemble des activités proposées et représentera également un gain en termes de temps et d'énergie pour la production et diffusion.

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Frais de promotion, publication, Internet

- Affichettes (-92 €) : Comme expliqué précédemment, les postes de dépenses en matière de communication doivent être proportionnels au reste des dépenses. Le Jury estime que le poste est trop important au regard du projet (voir section 2 « principes d'attribution »).
- Pancartes (pancarte arbres, nichoir, pied d'arbre – 230 €) : Le budget et le nombre de pancartes proposés semblent disproportionnés par rapport à l'ampleur du projet et du périmètre du projet. Le Jury invite le groupe à identifier des endroits stratégiques pour les pancartes pour tester dans un premier temps à quelques endroits avant d'en reproduire en plus grande quantité.

Frais Administratifs : Catering (- 150 €) : (voir section 2 « principes d'attribution »).

Achat de Matériel :

- Pieds d'arbres, fleurs et plantes (- 150 €)
- Herbe/semences parcs (- 200€)
- Semences prairie fleurie (- 115€)

Pour toutes les lignes qui concernent l'achat de graines et plantes, le Jury invite le groupe à renforcer la collaboration avec Semences qui met à disposition des semences à condition d'organiser la reproduction et la remise en circulation de celles-ci, des grainothèques, des cercles horticoles, mais aussi de creuser la piste des achats groupés via l'ASBL Natagora et de participer aux bourses aux semences organisées chaque année au sein de Bruxelles Environnement.

Budget demandé : 3017,00 €

Budget alloué : 2080,00

Total du subside demandé pour l'ensemble des projets : 9 513,40 €

Total du subside octroyé par le Jury : 8 025,00€

Quartier Durable Citoyen Messidor

Le Jury salue la dynamique de quartier et le travail accompli jusqu'à présent ainsi que la volonté de poursuivre ce travail au sein du quartier. Le Jury apprécie également la volonté et les efforts d'inclusion du groupe vis-à-vis des habitants du quartier. Le Jury félicite le travail accompli durant ces longues années.

Projet 1 / Super pousse-pousse

Le projet a de belles ambitions, cependant les liens entre les différents postes budgétaires demandés et les actions, ne sont pas toujours explicites dans le dossier. Les objectifs et les ambitions sont clairs, mais il n'est pas facile de comprendre comment les habitants du quartier vont prendre part au processus.

Conseils/remarques :

- Redéfinir le partenariat avec le propriétaire : accord concernant l'implantation des serres, clarifier les rôles, les responsabilités de chacun ;
- au vu de l'investissement demandé, le Jury invite le groupe à réfléchir davantage aux modalités d'inclusion des habitants de l'ensemble du quartier pour renforcer leur implication : quelles activités seront proposées pour impliquer plus d'habitants ou ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de participer auparavant ? Comment sortir des frontières actuelles du quartier ? Quelles dispositifs de communication est prévu ? ;
- au vu de l'ambition du projet, le Jury invite le groupe à développer sur le moyen/ long terme, en partenariat avec ABC, une réflexion sur des projets visant la création d'emploi dans le quartier ou permettant la réinsertion sociale de chômeurs de longue durée..

Décision : Le projet est accepté sous condition(s)

Le Jury invite le groupe à s'ouvrir davantage lors de la mise en place d'activités dans le quartier, non seulement aux voisins, mais aussi à d'autres collectifs citoyens, d'autres Quartiers Durables Citoyens pour s'inspirer et partager les apprentissages de tant d'années de travail collectif !

Frais de promotion :

- hébergement du site (-30,00€) : Diminution de l'hébergement du site à 2 ans qui correspond à la convention du subsidé.
- Table de semis : le Jury invite le groupe à prendre contact avec [les Ateliers de la Rue Voot](#) pour envisager la fabrication d'un système impliquant des panneaux solaires thermiques. Cela permettrait d'expérimenter une technique plus écologique qu'une table électrique classique.

Budget demandé : 14 996,80 €

Budget alloué : 14 967,00€

Total du subsidé demandé pour l'ensemble des projets, après vérification : 14 996,80 €

*Total du subsidé octroyé par le Jury : **14 967,00€***